# SYNDICAT DE GESTION DES GORGES DE L'ARDÈCHE

BULLETIN D'INFORMATIONS
**OCTOBRE 2026**

GORGES DE L'ARDÈCHE
SYNDICAT DE GESTION

## AGENDA

LES MARDIS 20 ET 27 OCTOBRE DE 11H À 12H ♦
**Observation des rapaces : BELVÉDÈRE SERRE DE TOURRE (sans réservation)**




## ÉDITO

Les Grands Sites de France ont en commun d'être des sites classés, protégés par la loi et connus de tous pour la beauté de leurs paysages. Ce réseau des Grands Sites rassemble 26 sites français ; on peut citer notamment l'Aven d'Orgnac, la baie de Somme ou la pointe du Raz. Notre dossier de candidature, porté par le territoire des Gorges de l'Ardèche en vue de l'obtention de ce label, avance à grands pas. La mission d'expertise, conduite par l'Inspection générale de l'environnement du 20 au 22 octobre, a permis de démontrer sur le terrain le sérieux de notre démarche collective, engagée depuis plusieurs années. Il reste encore une étape : le passage devant la Commission nationale des sites et paysages, pour devenir, je l'espère, le 27ème Grand Site de France labellisé.

**Didier Boulle, Président du SGGA**

## LE PASTORALISME À L'HONNEUR LORS DES AGRI-CULTURELLES

Le 5 septembre dernier, le SGGA a participé aux « Agri-culturelles », organisées par la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, à la ferme Cabre & Cade, à Lagorce. À cette occasion, notre équipe a animé un stand consacré au pastoralisme et à son rôle dans la préservation des paysages et de la biodiversité. Habitants, agriculteurs, randonneurs et autres usagers du territoire ont pu échanger autour de sujets concrets : maintien des milieux ouverts, prévention des incendies, rôle des vautours et équarrissage naturel. Aux côtés du SGGA, plusieurs partenaires, dont une association d'éleveurs et la LPO, étaient présents pour partager leurs


Stand © SGGA.

connaissances et croiser les regards. Une belle occasion de sensibiliser, échanger et mieux comprendre les liens entre élevage, biodiversité et paysages. D'autres rendez-vous autour de ces thématiques seront proposés par la Communauté de communes dans les prochains mois.

## GRAND SITE DE FRANCE : DEUX TEMPS FORTS EN OCTOBRE

Le projet de labellisation Grand Site de France des Gorges de l'Ardèche, animé par le SGGA en partenariat avec les communautés de communes des Gorges de l'Ardèche, du Rhône aux Gorges de l'Ardèche, la communauté de l'Agglomération du Gard rhodanien et les départements du Gard et de l'Ardèche à l'échelle des 16 communes du territoire, franchira une nouvelle étape en octobre. Du 13 au 15 octobre, une délégation d'élus et de techniciens a participé aux Rencontres des Grands Sites de France. L'occasion d'échanger


Dent de Rez © SGGA.

sur les expériences et les bonnes pratiques avec les territoires déjà labellisés ou engagés dans une démarche de labellisation, mais aussi de faire connaître la candidature des Gorges de l'Ardèche.

## UNE VIGNE SAUVAGE À PRÉSERVER DANS LA RÉSERVE NATURELLE

En 2023, un pied de vigne sauvage (*Vitis vinifera subsp. sylvestris*) a été découvert au sein de la Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche. Cette liane, protégée en France, est une forme sauvage de la vigne domestique et est présente sur notre territoire depuis plusieurs milliers d'années. Mais les évolutions des pratiques agricoles et l'arrivée du phylloxéra ont fortement fragilisé ses populations. Depuis cette première découverte, d'autres individus ont été repérés sur le territoire et des prélèvements d'ADN ont également été réalisés au cours de l'été par l'ONF pour confirmer l'identification de cette espèce. Un groupe de travail (ONF, Conservatoire botanique national, SGGA, Conseil scientifique) se réunira en novembre afin de définir les actions à mettre en œuvre pour mieux connaître, protéger et préserver cette vigne sauvage.


Pied de vigne sauvage © SGGA.

## LE SENTIER DES GORGES S'ALLONGE !

Jusqu'à présent, le Sentier des Gorges de l'Ardèche permettait de suivre les gorges sur 24 km, de Chames à Sauze. Désormais, l'itinéraire s'étend de Vallon-Pont-d'Arc à Saint-Martin-d'Ardèche et propose un parcours de 32 km. À cette occasion, le sentier fait peau neuve avec une nouvelle signalétique directionnelle et d'interprétation : panneaux, pupitres et bornes jalonnent désormais le parcours. Cette évolution permet de découvrir, au fil d'une itinérance de courte durée, une diversité de paysages et de patrimoines emblématiques du territoire : le Chastelas, les chênaies vertes sur le karst, la Combe d'Arc et bien sûr les paysages spectaculaires des Gorges de l'Ardèche. Une nouvelle façon de parcourir et de mieux comprendre ce territoire exceptionnel, de Vallon-Pont-d'Arc à Saint-Martin-d'Ardèche !


Porte d'entrée du sentie © SGGA.

**Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche | Tél. : 04 75 98 77 31 | gorgesdelardeche.fr**

Les 16 communes du SGGA et les Conseils départementaux : Aiguèze, Bidon, Gras, Issirac, Labastide-de-Virac, Lagorce, Larnas, Le Garn, Orgnac-l'Aven, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Remèze, Salavas, Vagnas, Vallon-Pont-d'Arc et les Conseils départementaux de l'Ardèche et du Gard.

PRÉFET DE L'ARDÈCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ardèche LE DÉPARTEMENT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD